

Salaires : Sire Macron, on en a gros !

Les annonces du gouvernement concernant le pouvoir d'achat des fonctionnaires se suivent et se ressemblent :

- Blocage du point d'indice pour 2018 malgré une perte de pouvoir d'achat de 16% depuis 2000
- Hausse des cotisations retraites (retenue pour pension) et donc baisse du salaire net en janvier
- Blocage des pseudos revalorisation du PPCR. Les signataires UNSA, FSU et CFDT n'avaient pas dû lire les petites lignes ! Pourtant FO les avait prévenues
- Augmentation de la CSG de 7,5 à 9,2%. Dans le privé le gouvernement supprimerait des cotisations sociales pour « augmenter » le pouvoir d'achat. Dans le public, pas d'augmentation de pouvoir d'achat, au mieux un maintien : le gouvernement supprimera une cotisation de 1% et va bidouiller une indemnité compensatoire de 0,7% pour les fonctionnaires recrutés avant le 1^{er} janvier 2018 ! Pour ceux recrutés après cette date pas d'indemnité !!!
- Retour du jour de carence à partir du 1^{er} janvier 2018, la sanction maladie tombe de nouveau !
- Prime Macron REP+ de 3 000€, M. Blanquier réfléchit aux modalités de sa mise en place... mais combien de temps va-t-il réfléchir. Là est la question ?



TOUS EN GREVE LE 10 OCTOBRE

Manifestation Place Ducale 10 heures

Ceci ne vaut-il pas une grève ? « Sire Macron, on en a gros ». Le 10 octobre nous avons bien l'intention de vous faire entendre nos revendications à savoir :

- Une hausse de 16% du point d'indice
- Le maintien de nos statuts et de la fonction publique

Pensez à renvoyer votre déclaration préalable de grève le vendredi 6 octobre 23h59 dernier délai.

Nouvelle zone B', ils ont le choix dans la date...

La territorialisation est en marche. Le rectorat de l'académie d'Orléans/Tours a modifié les dates de ses vacances de printemps pour éviter "les inconvénients d'une semaine de rentrée perturbée par deux jours fériés".

Quid des parents (et enseignants !), le recteur a décidé, il faut appliquer, voilà les bienfaits de l'autonomie vantée par M. Blanquer. Et peu importe l'impact sur les milliers de personnes concernées.

Et au fait, Reims, ce n'est pas aussi en zone B ?

Evaluation en CP : le ministère cède mais annonce un protocole pour 2018

Dans une récente lettre adressée aux professeurs des écoles, le Directeur de l'Enseignement Scolaire (Dgesco), Jean-Marc Huart lève les consignes d'application de l'évaluation. Dans cette perspective, il donne des consignes d'assouplissement possible des conditions de passation, de durée des exercices et ouvre la possibilité de ne pas faire passer certaines épreuves, voire d'en dispenser certains élèves.

Ces évaluations ne sauraient donc présenter un caractère obligatoire ; ce qui indique qu'aucun collègue ne peut être inquiété ou subir de quelconque pression s'il ne les fait pas passer.

D'autant plus que la Dgesco remet à plus tard et annonce la construction d'un nouveau protocole pour la prochaine rentrée piloté par un conseil scientifique.

Rentrée s'colère

Hey Bribi,
j'y vais hein !
T'as mis mon
goûter et mes
réformes dans
mon sac ?



Oui, mon Manu adoré...
Mais fais attention en
traversant la rue quand
même...
Y'a du monde aujourd'hui !
Y'a les forains, les cultos,
les routiers, les cheminots,
les enseignants, les infirmières,
les administratifs et en plus
les flics sont tous malades !

MUTZY
2017

INFOS PRATIQUES

PPCR : Plan Parcours Carrière et Rémunération : à l'ouverture de leur IPROF plusieurs collègues ont été surpris de voir leur échelon au 1er septembre 2017. En effet avec la mise en place du PPCR, les personnels ont subi un reclassement. L'ancienneté est conservée ...dans la plupart des cas. Vous pouvez vous en assurer en effectuant la manipulation suivante :

Sur Iprof, cliquez sur l'onglet « carrière » puis ligne « Corps/grade/échelon » ; cliquez sur la première flèche « corps actuel » puis celle « grade actuel »

Autorisations d'absences accordées sans traitement : cette absence outre l'aspect financier à une incidence sur votre avancement (perte d'un jour d'ancienneté) et donc également à terme sur votre retraite.

Absences syndicales	
Autorisation d'absence spéciale (ASA) pour les syndiqués du SNUDI FO 08	20 jours par an sur convocation
Stages de formation pour les syndiqués du SNUDI FO 08	12 jours par an sur convocation
Réunions d'information syndicale ouvertes à tous	3 réunions de 3h par an déductibles des 108h

Réunion d'information syndicale

Si vous souhaitez qu'une réunion soit organisée dans votre école, contactez-nous. Nous pouvons voir ensemble le sujet que vous souhaitez voir traiter : Inclusion, PPCR, protection fonctionnelle...

Ces réunions sont ouvertes à tous, syndiqués ou non syndiqués.

Y participer est un droit et ces 3 heures hors temps de travail seront donc récupérables sur tout le temps de travail hors présence élèves (108h). Une attestation de présence vous est remise à l'issue de la réunion